



## PROCES-VERBAL

Numéro : **02/2022**

<b>ÉMANANT DE :</b>	<u>Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI</u>
<b>OBJET :</b>	<u>Séance ordinaire du Conseil intercommunal</u>
<b>DATE :</b>	<u>Jeudi 22 septembre 2022 (Ouverture à 20H20 – Clôture à 21H00)</u>
<b>LIEU :</b>	<u>Le Château, salle du Conseil communal - Lutry</u>
<b>DESTINATAIRE(S) :</b>	<u>Membres du Conseil intercommunal</u>
<b>POUR INFO :</b>	<u>Comité de direction Police Lavaux</u>

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

### APPEL NOMINAL

### Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

<b>PRESENTS :</b>	Comité de direction : MM. Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Jean-Paul DEMIERRE, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	5
<b>ABSENT EXCUSE :</b>	M. Christophe CHAPPUIS	
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	19
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Conseil intercommunal : MM. Jean-Philippe BARBEY, Laurent BEGUELIN, Basile DEBRAINE, Vincent HOFER, François LAHODA et Martial VURLOD	6
<b>TOTAL DES PRESENCES</b>		<hr/> 25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 10.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal APOL
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2022
- 4) Communications du Bureau
- 5) Dépôt de motions et de postulats
- 6) Préavis N° 03/2022 – Rétributions du CI pour la législature 2021-2026  
Rapport COGEST – rapporteur M. Yves Kazemi
- 7) Préavis N° 04/2022 – Budget 2023  
Rapport COGEST – rapporteur M. Yves Kazemi
- 8) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 5) de l'ordre du jour
- 9) Communications du Comité de direction
- 10) Propositions individuelles et divers.

Le Président M. Cossy signale une faute de frappe au point 7 : Il s'agit du Budget 2023 (et non 2022).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

## **2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL**

Mme Rose-Marie NOTZ, déléguée de Lutry, est assermentée par le Président du Conseil intercommunal M. Marc André Cossy.

Le Président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, Mme Notz solennise la promesse. Elle est, de ce fait, installée en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2021-2026.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022**

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 12 mai 2022. La relecture n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le Président M. Marc-André Cossy propose d'organiser la séance de novembre à Rivaz, pour boucler le tournus entre les communes. M. Cossy prendra contact avec M. Christophe Chappuis pour confirmation.

Nomination de 2 scrutateurs : MM. Thomas Ellis et Olivier Rodieux.

Le Président n'a pas d'autre communication.

#### **5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS**

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 5) de l'ordre du jour.

#### **6. PREAVIS No 03/2022 – RETRIBUTIONS DU CI POUR LA LEGISLATURE 2021-2026**

M. Marc-André Cossy donne la parole au Président de la Commission de gestion, M. Yves Kazemi.

M. Kazemi remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport des rétributions du CI pour la législature 2021-2026.

Aucune remarque particulière.

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail et passe au vote.

#### **Votation :**

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le préavis 03/2022 présenté par le Comité de Direction,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

#### **décide**

d'approuver tel que présenté le préavis 03/2022 portant sur les rétributions du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

à l'**unanimité**, pas d'avis contraire ni d'abstention.

#### **7. PREAVIS No 04/2022 – BUDGET 2023**

M. Marc-André Cossy donne la parole au Président de la Commission de gestion, M. Yves Kazemi.

M. Kazemi remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport de budget 2023.

Le Président ouvre la discussion. Chaque délégué a reçu par courrier la note du CODIR du 17.8.22 avec les réponses aux questions écrites de la COGEST relatives au rapport du budget 2023. Merci au CODIR pour cette note qui facilite grandement la compréhension du budget.

Le Président du CODIR, M. Patrick Sutter ouvre le débat. Il remercie la COGEST pour son rapport détaillé. Le CODIR a pris note de l'amendement proposé, mais conseille à l'assemblée de ne pas accepter cet amendement.

Le fond de renouvellement a pour but de permettre de lisser les investissements, notamment pour l'achat de véhicules et les infrastructures informatiques sur une certaine durée. Raison pour laquelle nous proposons d'augmenter ce fond de CHF 155'000.- au lieu de CHF 105'000.- est qu'il a été constaté, d'une part que le fond n'a pas assez été approvisionné ces dernières années et d'autre part que s'agissant des véhicules nous avons besoin d'un montant annuel moyen de CHF 120'000.- pour leur renouvellement.

Concernant les infrastructures informatiques, le fond de renouvellement devra servir ces prochaines années à permettre l'amortissement d'un certain nombre d'investissements. M. Sutter rappelle que le projet Odyssée (préavis 06/2019 adopté par le CI) doit être financé par Police Lavaux à hauteur de CHF 450'000.-. Nous arrivons aujourd'hui dans la phase de réalisation de ce programme. Un emprunt sera fait auprès de la commune de Lutry pour financer ce montant. L'amortissement de cet emprunt est prévu sur 5 ans. Un préavis pour le financement des nouvelles infrastructures informatiques (env. CHF 25'000.-) et l'amortissement de l'emprunt (CHF 90'000.-) vous sera présenté lors de la prochaine séance du CI.

Le CODIR a mûrement réfléchi et estime que ce fond de renouvellement est raisonnable. Il demande à l'Assemblée de maintenir ce montant supplémentaire de CHF 50'000.- et de ne pas aller dans le sens de ce que propose la COGEST.

M. Kazemi répond que la COGEST entend bien les arguments du CODIR, mais reste toutefois sur sa position. Dans le budget (page 21), le montant des prélèvements est de CHF 105'000.-. Dans le cas d'un crédit d'investissement, l'allocation au fond d'amortissement se fait dans le cadre du préavis, et non du budget. En votant dans le préavis, vous allouez l'amortissement pour les montants préavisés. C'est la nature du crédit d'investissement. Aujourd'hui, nous référant aux chiffres donnés par le CODIR, nous n'avons pas à anticiper l'allocation des préavis, puisqu'ils sont eux-mêmes porteurs de leur quotat d'amortissement. Nous ne voyons aucune raison d'augmenter la masse. Nous répondons précisément à ce qui nous est présenté par le CODIR.

Mme Stocco, membre de la COGEST en 2020, rappelle que le Commandant Chollet avait souligné le fait que le poste informatique serait maintenu dans le temps. Les contrats portaient sur des montants forfaitaires. Pourquoi de telles augmentations aujourd'hui déjà ?

Mme Gross pense que le CODIR et la COGEST parlent de 2 choses différentes. La COGEST parle dans son amendement de diminuer les charges d'amortissement, alors qu'il semble qu'il s'agirait plutôt d'une diminution d'allocation au fond de renouvellement, qui ne servira pas uniquement à amortir. Cela mériterait quelques explications complémentaires.

M. Sutter confirme qu'il s'agit bien d'un fond de renouvellement des véhicules et des infrastructures informatiques (cf les 2 rapports sur ces 2 plans de renouvellement, annexés au budget).

M. Kazemi remercie Mme Gross pour ces précisions. Il s'agit effectivement d'une erreur de langage, mais cela ne change pas le fond. La COGEST reste convaincue que cet amendement est légitime. Aujourd'hui si le choix est de ne pas passer par le préavis d'investissement, cela signifie qu'il doit y avoir une adéquation entre le budget et les

prélèvements. Sinon il faut passer par un crédit d'investissement. L'avis de la COGEST est de passer par le préavis. Elle insiste par conséquent pour que l'assemblée adhère à la proposition d'amendement.

Le CODIR comprend ce raisonnement, sans pour autant partager ce point de vue et demande à l'Assemblée de refuser cet amendement.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion, et passe au vote pour le préavis No 04/2022.

### **Votation :**

#### **Amendement de la COGEST**

Les scrutateurs comptent les voix :

L'amendement de la COGEST est accepté avec 10 OUI - 5 NON - 3 ABSTENTION.

### **BUDGET 2023**

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- vu le préavis 04/2022 présenté par le Comité de Direction,
- vu le rapport de la Commission de gestion,

#### **décide**

- d'accepter l'amendement de la commission de gestion relatif au compte 611.3801 RENOUV. MAT.INFO+EQUIP.+VEHIC. visant à diminuer les charges d'amortissement de CHF 50'000.- et à faire passer le montant dudit compte à CHF 105'000.-,
- d'accepter le budget 2023 de Police Lavaux ainsi amendé, portant les charges de fonctionnement à CHF 9'833'000.-, les revenus de fonctionnement à CHF 3'599'000.- et la répartition des coûts à charge des communes à CHF 6'234'000.- .

à la majorité, aucun avis contraire et une abstention.

## **8. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 5) DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 5) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

## **9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

M. le Président du Comité de direction Patrick Sutter remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et la Commission de gestion pour son travail.

Les séances « réserve » des 17 octobre 2022 (COGEST) et 17 novembre 2022 (CI) sont maintenues.

M. Sutter rappelle une communication qui avait été faite en mars 2022, en rapport avec le dépassement prévisible du compte 611.30.50 « Assurances de personnes », augmentation de la prime de couverture du risque accident pour un montant d'environ CHF 10'000.-.

M. Sutter donne quelques compléments d'information concernant les problèmes informatiques que nous rencontrons avec notre infrastructure réseau Police Lavaux (cf rapport du 22.8.22 transmis par courrier). Cette infrastructure s'est progressivement détachée de celle de la ville de Lutry, tout en se renforçant au gré de l'arrivée de nouveaux applicatifs-métiers ou de l'augmentation des besoins de stockage de données. A l'heure actuelle l'infrastructure repose en partie sur du matériel qui avait été repris en son temps à la ville de Lutry et sur du matériel récent acquis en 2018 auprès de la société IXION. Cette société est le 2<sup>ème</sup> support informatique pour Police Lavaux, le 1<sup>er</sup> support étant assuré par les informaticiens de la ville de Lutry. IXION a récemment attiré notre attention sur l'augmentation continue de nos besoins en termes de stockage de données ainsi que la puissance de calcul doublée du vieillissement du marché de notre équipement. IXION est intervenue lorsque la commune de Lutry a été victime d'une attaque informatique.

Cette situation a permis de démontrer que notre équipement, les serveurs et nos systèmes d'exploitation, sont vieillissants. Il conviendrait de les changer en grande partie. Si nous ne réagissons pas, cela pourrait engendrer un risque opérationnel et sécuritaire pour Police Lavaux. Nous nous voyons donc dans l'obligation de remédier à ce problème, et ceci à très courte échéance, en modernisant en profondeur notre infrastructure réseau. Nous avons demandé à IXION un bilan et une offre chiffrée de nos besoins, répertoriés en 2 catégories.

Le budget 2022 est insuffisant pour couvrir les travaux informatiques de l'exercice. Dépassement de CHF 6'000.- attendu sur le compte 611.3116.031 et CHF 50'000.- sur le compte 611.3116.032. Il n'y aura toutefois pas de dépassement budgétaire global pour 2022.

1) Les besoins urgents, qui doivent être entrepris encore en 2022 :

- Travaux de paramétrages et de raccordements au réseau cantonal vaudois, sans passer par la commune de Lutry,
- Remplacement du firewall (pare-feu) et du serveur backup (sauvegardes) de Police Lavaux,
- Mise à jour du système d'exploitation des serveurs d'application,
- Déploiement d'un antivirus sur tous les serveurs de Police Lavaux.

Les investissements urgents doivent impérativement être effectués rapidement afin d'éviter les risques de pannes et d'attaques informatiques.

2) Les besoins moins urgents, nécessitant des investissements, pour 2023 et 2024 :

- Remplacement des autres serveurs de Police Lavaux,
- Séparation des réplicats Commune de Lutry / Police Lavaux, au niveau informatique.

Les investissements programmés pour 2023 et 2024 seront considérables, dépassant les CHF 150'000.-, raison pour laquelle le CODIR se propose de mandater une personne externe pour faire un appel d'offres en marchés publics. Le CI sera informé au fur et à mesure.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

## **10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

M. Chevalley, membre de la COGEST, demande pourquoi ne pas avoir demandé une contre-offre avant de confier le travail à la société IXION. Est-ce qu'ils ont le monopole ? M. Sutter répond qu'après l'attaque informatique, il était urgent d'effectuer certaines modifications. La société IXION est un partenaire de longue date pour la commune de Lutry. Par contre, il est clair qu'un appel d'offres sera fait pour les travaux prévus pour 2023 et 2024.

Mme Stocco rappelle que le prédécesseur du Commandant avait négocié un forfait avec IXION, raison pour laquelle cette société avait été choisie il y a 4 ou 5 ans, parmi les différentes propositions reçues par la commune. Elle se dit frustrée d'avoir suivi le CODIR avec une certaine réticence, pour constater aujourd'hui que ce choix n'était pas approprié.

M. Contardo, membre du CODIR, précise que lors de la cyber-attaque, les failles non identifiées à cette époque-là sont détectables aujourd'hui. La situation de l'informatique évolue tous les 6 mois, d'une façon drastique. Pour Police Lavaux, comme pour les autres entreprises, la cybersécurité est à prendre très au sérieux. Une analyse globale de la sécurité de notre système fera l'objet d'une étude dans les mois à venir. Nous sommes aujourd'hui dans l'urgence pour nous protéger.

M. Demierre ajoute que Police Lavaux n'est pas complètement satisfaite des informaticiens de la commune de Lutry. Police Lavaux a la volonté de se désolidariser de la commune de Lutry au niveau informatique, pour avoir une identité propre et moderniser son infrastructure réseau. Nous sommes les otages de l'informatique. Police Lavaux cherche son indépendance, et cela a un coût.

M. Kazemi pense que le CI n'a pas assez de recul sur ce sujet et propose qu'une commission ad hoc soit nommée pour traiter cette question (hors COGEST), en parallèle du prochain préavis. M. Demierre approuve. Le CODIR est ouvert à ce qu'il y ait quelques spécialistes en la matière pour débattre de ce vaste sujet.

M. Kazemi aurait plaisir à ce que le CODIR fasse découvrir au CI sa stratégie et la substance de ses objectifs, dans les grandes lignes (cf note COGEST 003/2022 – Planification stratégique des effectives Police Lavaux à 5 ans). La parole est donnée au Commandant Cavin.

La pandémie Covid sur les 2 dernières années a modifié la structure et la manière de fonctionner de Police Lavaux. Une réflexion a été faite sur les options futures possibles de Police Lavaux. Le premier constat est que l'effectif de l'état-major de Police Lavaux ne devrait pas être modifié en termes de dimensions, à 5 ans. Objectifs principaux :

- Garantir une sécurité publique régionale de haute qualité sur l'ensemble de notre territoire d'accréditation qui soit parfaitement intégrée à l'Organisation policière vaudoise.
- Etre en mesure de répondre à l'attente marquée des policiers en tournus quant à un passage à un rythme de travail moins irrégulier (passage de 4 à 6 unités).
- Ancrer Police Lavaux en tant qu'organisation apprenante en formant son propre personnel policier et en prenant des apprentis.
- Féminiser le personnel uniformé de Police Lavaux.

Plusieurs pistes d'optimisation sont à distinguer :

- 1) Abandon de la coordination renforcée, avec la Gendarmerie ou la Police Est Lausannois.

Tous les corps de police sont en sous-effectif chronique. La demande principale des agents est de passer de 4 à 6 unités (= plus de repos et moins de problèmes de santé), ce qui implique l'engagement de 4 agents.

- 2) Renforcement de la collaboration opérationnelle avec la PEL.

Les relations sont excellentes. Depuis plus d'une année, nous n'avons plus de patrouilles mixtes, mais une assistance mutuelle sur les interventions qui le nécessitent (par ex. pour les grandes manifestations ou les imprévus).

- 3) Renforcement de la collaboration opérationnelle avec la GDM.

L'échange régulier de collaborateurs entre les corps favorise le respect et la considération mutuelle. Davantage de fluidité dans l'information, meilleure lisibilité de

l'action policière pour le citoyen, formation continue en commun plus efficace, appui renforcé en termes d'effectifs. Mutualité du canal radio et de la centrale d'engagements.

4) Extension du territoire d'accréditation de Police Lavaux.

Une telle extension permettrait des économies d'échelle non négligeables pour les communes actuellement membres de Police Lavaux (encadrement, équipement de base). Le résultat serait positif, autant en termes financiers que de service à la population.

Le Commandant rappelle que nous ne maîtrisons pas l'ensemble des facteurs externes d'une collaboration renforcée et que tous les scénarios comprenant la continuité dans la collaboration entraîneraient inévitablement une certaine dilution du pouvoir décisionnel et opérationnel des communes partenaires actuelles. En effet, collaborer imposerait nécessairement certaines concessions dans la gouvernance du corps de police.

M. Kazemi, porte-parole de la COGEST, salue ce travail, qui démontre la réalité que nous connaissons. Le mode d'ordre est la COLLABORATION. Toutes les polices intercommunales n'ont pas la même vision à l'heure actuelle. Nous sommes chanceux d'avoir cette recherche de synergie, de collaboration et d'efficacité pour notre police. Nous sommes tributaires des autres et si devons revenir au scénario 1), soyons conscients au niveau du CI que nous n'avons pas toutes les cartes en main et que cela aurait des conséquences pour notre budget global.

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

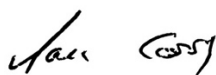
La séance est levée à 21H00.

M. Patrick Sutter, Municipal de la commune de Lutry, invite les membres du CODIR et du Conseil intercommunal à un apéritif au caveau du Château.

### Au nom du Conseil intercommunal

**M.-André Cossy**

Le Président



**J. Mathis**

La secrétaire

